Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0118-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0118

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le deux juin à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 mai 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 81 Procurations : 5

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , M. GUILLOUX Patrick (suppléant de Mme ALLAIN Sonia), M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , Mme BENECH Laurence , Mme BERNABLE Nathalie , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , Mme BONNIEC Carole , Mme CADIOU Gaby , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , Mme SIMON Sophie (suppléante de M. DELISLE Hervé), Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , Mme FERRIER Florence , Mme FOURNIS-BEYOU Aurore , M. FROGER Jérôme , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GENÉTAY Stéphanie , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , Mme HARDY Anne , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , M. GRALL Pierre (suppléant de Mme JOUAN Sandrine), M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE BUHAN Erwan , Mme LE CALVEZ Joyselle , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LÉON Frédéric , M. LIRZIN Yvon , Mme LOGNONÉ Jamila , Mme MACÉ Annie , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , Mme NICOLAS Sonya , M. OFFRET Maurice , M. PENVEN Eddy , M. PERREAU Frédéric , M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme BERTINOTTI Dominique à Mme CADIOU Gaby, M. CANÉVET Fabien à Mme NICOLAS Sonya, M. COCADIN Romuald à M. PHILIPPE Joël, M. LE CREURER Éric à Mme BOIRON Bénédicte, M. LEON Erven à Mme PONTAILLER Catherine

Etaient absents excusés :
M. LE BRAS Jean-François, Mme LE GOFFIC Blanche, M. ROGARD Didier, M. TANGUY Jean-Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Comité de programmation du programme DLAL LEADER 2023-2027 : composition du collège public et désignation des représentants de Lannion-Trégor Communauté

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0118-DE

Exposé des motifs

LEADER (acronyme de « Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ») est un programme initié par la Commission européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce programme permet de soutenir des actions innovantes, portées par des structures publiques ou privées, s'inscrivant dans cette stratégie collective.

En 2022, Lannion-Trégor Communauté a travaillé en concertation avec les acteurs du territoire sur sa candidature au programme européen LEADER 2023-2027, qui a été retenue par la Région et dotée d'une enveloppe de 1 309 270 € de crédits européens pour soutenir des projets locaux jusqu'à fin 2027.

Le Comité de Programmation, instance partenariale de gouvernance du programme, comprend six représentant-e-s de Lannion-Trégor Communauté (trois titulaires et trois suppléant-e-s) ainsi que huit représentant-e-s de communes (quatre titulaires et quatre suppléant-e-s) représentant la diversité du territoire communautaire.

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et à l'installation de l'assemblée délibérante renouvelée de Lannion-Trégor Communauté, il convient de revoir les représentants de l'EPCI et les communes appelées à désigner leur représentant-e au sein du Comité de Programmation.

VU La délibération CC_2022_0065 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 17 mai 2022, portant sur le lancement des travaux de candidature LTC pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 sur son territoire ;

VU La délibération CC_2022_0186 du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté du 18 octobre 2022 validant la stratégie locale de développement élaborée dans le cadre des travaux de candidature LTC pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 sur son territoire ;

VU La notification en date du 27 février 2023 confirmant la sélection de la candidature du territoire et précisant la dotation financière attribuée pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté ;

VU La délibération CC_2023_0142 du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 27 juin 2023, portant sur le conventionnement du programme LEADER 2023-2027 avec la Région Bretagne et sur la composition de son instance de gouvernance ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0118-DE

VU L'arrêté n°23/263 du Président de Lannion-Trégor Communauté, en date du 28 septembre 2023, portant sur la désignation des représentants de Lannion-Trégor Communauté au collège public du Comité de Programmation LEADER 2023-2027 ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à LA MAJORITÉ
(Par 85 pour)
(Par 1 abstention)

DECIDE DE :

DESIGNER Trois représentant-e-s titulaires et trois représentant-e-s suppléant-e-s de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au Comité de Programmation LEADER 2023-2027 :

Titulaires	
Structure	**NOM Prénom**
VP LTC en charge des politiques contractuelles	AURIAC Cécile
Membres de l'exécutif sans délégation de signature permanente	PHILIPPE Joël
	KERLEN Frédérique
Suppléants	
Structure	**NOM Prénom**
Lannion-Trégor Communauté	LE BEVER Gildas
Lannion-Trégor Communauté	BOIRON Bénédicte
Lannion-Trégor Communauté	LIRZIN Yvon

VALIDER La mise à jour des communes retenues pour désigner leur représentant-e au sein du collège public :

Titulaires
Plounévez-Moëdec
Langoat
Lanmodez
Ploubezre
Suppléants
Coatascorn
St-Michel-en-Grève
Plounérin
Pleumeur-Bodou

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20260602-CC_2026_0118-DE

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 10 JUIN 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 10 JUIN 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ